

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2013

---

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL303

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 14 QUATER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 14 *quater* conduirait le préfet à régulariser tous les étrangers en situation irrégulière qui sont victimes de violences, ce qui est le cas par exemple de ceux qui se sont battus.

C'est conférer au délit de violences non caractérisées un statut et une portée disproportionnés au regard de l'ensemble des crimes et délits.

En outre, une définition aussi large ne peut qu'être la source de détournements.